

LYCEE – COLLEGE DU PARC IMPERIAL

2, avenue Paul Arène - 06000 NICE

Service Intendance – Bureau 15

Tel : 04 92 15 24 76

Accueil téléphonique : de 08h15 à 09h45 et de 10h15 à 11 h 15

LE BUREAU EST OUVERT AUX ELEVES ET AU PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT

De 09h30 à 13h15

Tarif Demi-Pension 1^{er} trimestre : septembre / décembre 2018

Une carte magnétique est remise à chaque nouvel élève en début d'année scolaire. La possession de cette carte est obligatoire et strictement personnelle. L'élève doit la conserver durant toute sa scolarité. Les oublis de cartes seront sanctionnés par 1 heure de retenue. Les élèves ayant perdu leur carte doivent impérativement en racheter une nouvelle au tarif de 5.00 € au bureau 15 sinon ils seront également sanctionnés par une heure de retenue.

L'inscription à la demi-pension est faite pour l'année scolaire.

L'élève peut choisir le forfait adapté à son emploi du temps (de 2 à 5 repas par semaine). A partir du 24/09 le forfait ne pourra plus être modifié.

Il conviendra d'effectuer le règlement avant le 26 septembre 2018 par :

- virement bancaire : Trésor Public LGT Parc impérial n° IBAN :

FR76 1007 1060 0000 0010 0578 016 – BIC : TRPUFRP1

IMPORTANT pour la référence du virement utiliser **obligatoirement** la forme suivante :

Exemple : T1 DP 2j DUPONT Alexandre

- chèque établi à l'ordre du Lycée du Parc Impérial Nice (et non du collège), à déposer avec le coupon au bureau 15 avant le 26 septembre 2018. **Une boîte aux lettres est prévue à cet effet.**

- espèces (prévoir l'appoint) : à partir du 10 septembre et jusqu'au 21 septembre au bureau 15. (pas d'espèces dans la boîte aux lettres).

Quelque soit le moyen de paiement choisi, il est impératif de remettre le coupon détachable ci-dessous avant le 26 septembre afin de valider l'accès à la demi-pension.

Il est également possible de prendre occasionnellement un repas (tarif 4.60 €) en se présentant au bureau 15. (10 repas minimum soit : 46.00 € par chèque ou espèces).

Pour toute demande de radiation de la demi-pension pour ce 1^{er} trimestre, joindre un courrier avant le 22 septembre 2018. Les repas consommés avant le 22/09 vous seront facturés au tarif de 4.60 € le repas. Passé ce délai l'élève restera demi-pensionnaire jusqu'à fin décembre et pourra éventuellement être radié pour le 2^{ème} trimestre en remettant un courrier avant le 21/12/2018(délai de rigueur).

L'Agent Comptable,
Laurence BOTTON

Le Proviseur,
Hervé BEAUVAIS

(Partie à découper et à joindre au paiement pour mise à jour de la carte de cantine)

NOM PRENOM CLASSE 2018/2019.....

TARIF SEPTEMBRE/DECEMBRE 2018 (du 03/09 au 31/12/2018)

Choix forfait	T1 DP 2j	T1 DP 3j	T1 DP 4j	T1 DP 5j
Somme due	107.52 €	161.28 €	215.04 €	268.80 €
Cochez la case				

Pour les élèves boursiers du Lycée seulement déduire 30.00€ du montant de la demi-pension pour un forfait minimum de 3 jours. Pour les élèves du collège bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire ayant déposé au bureau 15 avant la date limite prévue le dossier complet cantine 06, déduire 50.00 € de 2 à 4 repas et 65.00 € pour 5 repas. (tout dossier incomplet ne sera pas traité).

Je choisis les jours suivants : LUNDI - MARDI - MERCREDI - JEUDI - VENDREDI

- rayer les jours non retenus

Je règle par : espèces - chèque - virement avant le 26/09 (préciser la date du virement) : -----

- rayer les modes de règlement non retenus

Responsable légal financier

NOM PRENOM

ADRESSE

C POSTAL..... VILLE.....

N° TEL. Portable 1 du responsable financier..... N° TEL. Portable 2.....